

rents. Je citerai l'exemple de Lysander, qui, avant de mourir, avoit fiancé ses deux filles à deux citoyens de Lacédémone¹. Je citerai encore une loi qui permettoit de poursuivre en justice celui qui avoit fait un mariage peu convenable². D'un autre côté, un auteur ancien, nommé Hermippus³, rapportoit qu'à Lacédémone on enfermoit dans un lieu obscur les filles à marier, et que chaque jeune homme y prenoit au hasard celle qu'il devoit épouser. On pourroit supposer, par voie de conciliation, que Lycurgue avoit en effet établi la loi dont parloit Hermippus, et qu'on s'en étoit écarté dans la suite. Platon l'avoit en quelque manière adoptée dans sa république⁴.

MEME CHAPITRE, MEME PAGE.

A quel âge on se marioit à Lacédémone.

LES Grecs avoient connu de bonne heure le danger des mariages prématurés. Hésiode veut que l'âge du garçon ne soit pas trop au dessous de 30 ans. Quant à celui des filles,

¹ Plut. in Lys. tom. I, p. 451. ⁴ Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 460.
² Id. ibid. ⁵ Hésiod. op. et dies.
³ Hermip. ap. Athen. v. 695.
⁴ 13, p. 555.

quoique le texte ne soit pas clair, il paroît le fixer à 15 ans. Platon, dans sa république¹, exige que les hommes ne se marient qu'à 30 ans, les femmes à 20. Suivant Aristote², les hommes doivent avoir environ 37 ans, les femmes à peu près 18. Je pense qu'à Sparte c'étoit 30 ans pour les hommes, et 20 ans pour les femmes. Deux raisons appuient cette conjecture : 1.^o C'est l'âge que prescrit Platon, qui a copié beaucoup de lois de Lycurgue; 2.^o les Spartiates n'avoient droit d'opiner dans l'assemblée générale qu'à l'âge de 30 ans³; ce qui semble supposer qu'avant ce terme ils ne pouvoient pas être regardés comme chefs de famille.

CHAPITRE XLIX, PAG. 141.

Sur les Fêtes d'Hyacinthe.

PARMI les inscriptions que M. l'abbé Fourmont avoit découvertes en Laconie⁴, il en est deux qui sont du septième, et peut-être même de la fin du huitième siècle avant J. C. au nom du légat ou du chef d'une députation solem-

¹ Plat. de rep. ibid. 24, p. 558.
² Aristot. de rep. lib. 7, c. 16, t. 2, p. 446. ⁴ Inscript. Fourm. in bibl. reg.
³ Lib. argum. declam.

nelle *PRESBEUS*, elles joignent les noms de plusieurs magistrats, et ceux des jeunes garçons et des jeunes filles qui avoient figuré dans les chœurs, et qui, sur l'un de ces monumens, sont nommés *Hyalcades*. Cette expression, suivant Hésychius¹, désignoit parmi les Spartiates des chœurs d'enfans. J'ai pensé qu'il étoit question ici de la pompe des Hyacinthes.

Il faut observer que parmi les jeunes filles qui composoient un des chœurs, on trouve le nom de Lycorias, fille de Deuxidamus ou Zeuxidamus, roi de Lacédémone, qui vivoit vers l'an 700 avant J. C.

CHAPITRE L, PAG. 142.

Sur la composition des Armées parmi les Lacédémoniens.

Il est très difficile, et peut-être impossible, de donner une juste idée de cette composition. Comme elle varioit souvent, les auteurs anciens, sans entrer dans des détails, se sont contentés de rapporter des faits, et dans la suite on a pris des faits particuliers pour des règles générales.

¹ Hesyeh. in *Hualk*.

Les Spartiates étoient distribués en plusieurs classes nommées *MOPAI* ou *MOIPAI*, c'est-à-dire, parties ou divisions.

Quelles étoient les subdivisions de chaque classe? le *lochos*, la *pentecostys*, l'*énomotie*. Dans le texte de cet ouvrage j'ai cru pouvoir comparer la *mora* au régiment, le *lochos* au bataillon, l'*énomotie* à la compagnie, sans prétendre que ces rapports fussent exacts: dans cette note je conserverai les noms grecs, au risque de les mettre au singulier, quand ils devoient être au pluriel.

Les subdivisions dont je viens de parler sont clairement exposées par Xénophon¹, qui vivoit au temps où je place le voyage du jeune Anacharsis. «Chaque *mora*, dit-il, a pour officiers un polémarque, 4 chefs de *lochos*, 8 chefs de *pentecostys*, 16 chefs d'*énomoties*." Ainsi chaque *mora* contient 4 *lochos*; chaque *lochos* 2 *pentecostys*; chaque *pentecostys* 2 *énomoties*. Il faut observer que Xénophon nous présente ici une règle générale; règle confirmée par ce passage de Thucydide: Le roi donne l'ordre aux *polémarques*; ceux-ci le donnent aux *lochages*; ces derniers, aux *pentecontateres*; ceux-là, aux *énomotarques*, qui le font passer à leurs *énomoties*².

Quelquefois, au lieu de faire marcher la *mora*, on en détachoit quelques *lochos*³. Dans

¹ Xenoph. de rep. Laec. p. 686.

² Thucyd. lib. 5, c. 66.

³ Xenoph. hist. Græc. l. 4, p. 518; l. 7, p. 636.

la première bataille de Mantinée, gagnée par les Lacédémoniens l'an 418 avant J. C., leur armée, sous les ordres du roi Agis, étoit partagée en 7 *lochos*. Chaque *lochos*, dit Thucydide¹, comprenoit 4 *pentecostys*; et chaque *pentecostys*, 4 *énomoties*. Ici la composition du *lochos* diffère de celle que lui attribui Xénophon: mais les circonstances n'étoient pas les mêmes. Xénophon parloit en général de la formation de la *mora*, lorsque toutes les parties en étoient réunies; Thucydide, d'un cas particulier, et des *lochos* séparés de leur *mora*.

Combien y avoit-il de *mora*? Les uns en admettent 6, et les autres 5. Voici les preuves qu'on peut employer en faveur de la première opinion; j'y joindrai celles qui sont favorables à la seconde.

1.° Dans trois inscriptions rapportées par M. l'abbé Fourmont, de la Messénie et de la Laconie², on avoit gravé les noms des Rois de Lacédémone, ceux des Sénateurs, des Ephores, des officiers militaires, et differens corps de magistrats. On y voit 6 chefs de *mora*. Ces inscriptions, qui remontent au huitième siècle avant J. C., n'étant postérieures à Lycurgue que d'environ 130 ans, on est fondé à croire que le législateur de Sparte en avoit divisé tous les citoyens en 6 *mora*. Mais on se trouve arrêté par une assez grande dif-

¹ Thucyd. *ibid.* c. 68.

² Mém. de l'Acad. des

Bell. Lettr. t. 15, p. 395.

ficulté. Avant les six chefs de *mora*, les inscriptions placent les six chefs des *lochos*. Ainsi, non-seulement les premiers, c'est-à-dire, les chefs des *mora*, étoient subordonnés à ceux des *lochos*: mais les uns et les autres étoient égaux en nombre; et telle n'étoit pas la composition qui subsistoit du temps de Thucydide et de Xénophon.

2.° Ce dernier historien observe que Lycurgue divisa la cavalerie et l'infanterie pesante en six *mora*¹. Ce passage est conforme aux inscriptions précédentes.

3.° Xénophon dit encore que le roi Cléombrote fut envoyé en Phocide avec 4 *mora*², s'il n'y en avoit que cinq, il n'en restoit qu'une à Lacédémone. Quelque temps après se donna la bataille de Leuctres. Les troupes de Cléombrote furent battues. Xénophon remarque qu'on fit de nouvelles levées, et qu'on les tira sur-tout des deux *mora* qui étoient restées à Sparte³. Il y en avoit donc 6 en tout.

Voyons maintenant les raisons d'après lesquelles on pourroit en admettre une de moins.

1.° Aristote, cité par Harpocraton, n'en comptoit que cinq, s'il faut s'en rapporter à l'édition de Maussac, qui porte *Pénte*⁴. Il est vrai que ce mot ne se trouve pas dans l'édition de Gronovius, et que dans quelques ma-

¹ Xenoph. de rep. La- p. 579.
ced. p. 686.

³ Xenoph. *ibid.* p. 597.

² Id. hist. Græc. lib. 6,

⁴ Harpocr. in *Mooron*.

nuscripts d'Harpocraton, il est remplacé par une lettre numérale qui désigne six ¹. Mais cette lettre a tant de ressemblance avec celle qui désigne le nombre cinq, qu'il étoit facile de prendre l'une pour l'autre. Deux passages d'Hésychius prouvent que quelques copistes d'Harpocraton ont fait cette méprise. Dans le premier, il est dit que, suivant Aristote, le *lochos*, s'appeloit *mora* parmi les Lacédémoniens ²; et dans le second, que suivant Aristote, les Lacédémoniens avoient cinq *lochos* ³, où le mot est tout au long, *Pénte*. Donc, suivant Hésychius; Aristote ne donnoit aux Lacédémoniens que cinq *mora*.

2.^o Diodore de Sicile ⁴, raconte qu'Agésilas étoit à la tête de 18,000 hommes, dont faisoient partie *les cinq mora*, ou simplement, *cinq mora de Lacédémone*. Reste à savoir, si en cet endroit il faut admettre ou supprimer l'article. Rhodoman, dans son édition, rapporte ainsi le passage: *hôn éssan ohi Lakedaïmonioï* ou *Lakedaïmonioon Pénte moïraï*. M. Béjot a bien voulu, à ma prière, consulter les manuscrits de la bibliothèque du roi. Des douze qu'elle possède, cinq seulement contiennent le passage en question, en présentent l'article *ohi* avec le nom des Lacédémoniens au nominatif ou au génitif. Ils sont

¹ Maussac. ibid. Meurs.
lect. Attic. lib. I, c. 16.

² Hesyeh. in *Mora*.

³ Id. in *Lochoï*.

⁴ Diod. Sic. lib. 15,
p. 350.

donc conformes à l'édition de Rhodoman, et par un changement aussi léger qu'indispensable, ils donnent cette leçon déjà proposée par Meursius: *ohi Lakedaïmonioon Pénte moïraï, les cinq mora de Lacédémone*. Ce passage, ainsi établi, se concilie parfaitement avec celui d'Aristote.

3.^o J'ai dit dans le texte de mon ouvrage, que les Spartiates étoient divisés en cinq tribus. Il est naturel de penser qu'ils étoient enrôlés en autant de corps de milices, qui tiroient leur dénomination de ces tribus. En effet, Hérodote dit positivement qu'à la bataille de Platée il y avoit un corps de Pitanares ¹, et nous avons vu que les Pitanares formoient une des tribus de Lacédémone.

Cependant comme ce ne sont ici que des probabilités, et que le témoignage de Xénon est précis, nous dirons avec Meursius ² que l'historien grec a compté parmi les *mora* le corps des *Scirites*, ainsi nommés de la Sciritide, petite province située sur les confins de l'Arcadie et de la Laconie ³. Elle avoit été long-temps soumise aux Spartiates, elle leur fut ensuite enlevée par Epaminondas qui l'unit à l'Arcadie. De là vient que, parmi les écrivains postérieurs, les uns ont regardé les *Scirites* comme une milice Lacédémonienne ⁴; les au-

¹ Herodot. lib. 9, c. 53.

² Meurs. lect. Attic. l. I,
cap. 16.

³ Xenoph. hist. Græc.

⁴ 1. 6, p. 607.

⁴ Schol. Thucyd in l. 5,
cap. 67.

tres, comme un corps de troupes Arcadiennes¹.

Pendant qu'ils obéissoient aux Spartiates, ils les suivoient dans presque toutes leurs expéditions, quelquefois au nombre de 600². Dans une bataille ils étoient placés à l'aile gauche; et ne se mêloient point avec les autres *mora*³. Quelquefois on les tenoit en réserve pour soutenir successivement les divisions qui commençoient à plier⁴. Pendant la nuit ils gardoient le camp, et leur vigilance empêchoit les soldats de s'éloigner de la phalange. C'étoit Lycurgue lui-même qui les avoit chargés de ce soin⁵. Cette milice existoit donc du temps de ce législateur; il avoit donc établi six corps de troupes; savoir, cinq *mora* proprement dites, dans lesquelles entroient les Spartiates, et ensuite la cohorte des Scirites, qui n'étant pas composée des Spartiates, différoit essentiellement des *mora* proprement dites, mais qui néanmoins pouvoit être qualifiée de ce nom, puisqu'elle faisoit partie de la constitution militaire établie par Lycurgue.

S'il est vrai que les Scirites combattoient à cheval, comme Xénophon le fait entendre⁶, on ne sera plus surpris que le même historien ait avancé que Lycurgue institua six *mora*,

¹ Hesych. in *Skirit.*

² Thucyd. lib. 5, c. 68.

³ Id. ibid. c. 67.

⁴ Diod. Sic. lib. 15, p. 91.

p. 350.

⁵ Xenoph. de rep. La-

ced. p. 687.

⁶ Id. de instit. Cyr. l. 4,

p. 91.

tant pour la cavalerie que pour l'infanterie pesante¹. Alors nous dirions qu'il y avoit cinq *mora* d'Oplites Spartiates, et une sixième composée de cavaliers Scirites.

D'après les notions précédentes, il est visible que si quelques anciens ont paru quelquefois confondre la *mora* avec le *lochos*, ce ne peut être que par inadvertence, au par un abus de mots, en prenant la partie pour le tout. Le savant Meursius, qui ne veut pas distinguer ces deux corps, n'a pour lui que quelques foibles témoignages, auxquelles on peut opposer des faits incontestables. Si, comme le prétend Meursius, il n'y avoit que cinq *mora*, il ne devoit y avoir que cinq *lochos*. Cependant nous venons de voir que le roi Agis avoit sept *lochos* dans son armée²; et l'on peut ajouter qu'en une autre occasion, le roi Archidamus étoit à la tête de 12 *lochos*³.

Si chaque *mora* prenoit le nom de sa tribu, il est naturel de penser que les quatre *lochos* de chaque *mora* avoient des noms particuliers; et nous savons, par Hésichius, que les Lacédémoniens donnoient à l'un de leurs *lochos* le nom d'*édolos*⁴. De là nous conjecturons que les Crotanés, qui, suivant Pausanias⁵, faisoient partie des Pitانات, n'étoient autre chose qu'un des *lochos* qui formoient la *mora* de cet-

¹ Xenoph. de rep. La-
ced. p. 686.

² Thucyd. lib. 5, c. 68.

³ Xenoph. hist. Græc.

l. 7, p. 636.

⁴ Hesych. in *Edool.*

⁵ Pausan. lib. 3, c. 14,

p. 240.

te tribu : de là peut-être aussi la critique que Thucydide a faite d'une expression d'Hérodote. Ce dernier ayant dit qu'à la bataille de Platée Amopharète commandoit le *lochos* des Pitانات¹, Thucydide observe qu'il n'y a jamais eu à Lacédémone de corps de milice qui fût ainsi nommé², parce que, suivant les apparences, on disoit la *mora*, et non le *lochos* des Pitانات.

De combien de soldats la *mora* étoit-elle composée? De 500 hommes, suivant Ephore³ et Diodore de Sicile⁴; de 700, suivant Callisthène; de 900, suivant Polybe⁵; de 300, de 500, de 700, suivant d'autres⁶.

Il m'a paru qu'il falloit moins attribuer cette diversité d'opinions aux changemens qu'avoit éprouvés la *mora* en différens siècles, qu'aux circonstances qui engageoient à mettre sur pied plus ou moins de troupes. Tous les Spartiates étoient inscrits dans une des *mora*. S'agissoit-il d'une expédition? les Ephores faisoient annoncer par un héraut, que les citoyens, depuis l'âge de puberté, c'est-à-dire, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à tel âge, se présenteroient pour servir⁷. En voici un exemple frappant : A la bataille de Leuctres, le roi Cléombrote avoit

¹ Herodot. l. 9, c. 53.

² Thucyd. lib. 1. c. 20.

³ Plut. in Pelopid. t. I, p. 286.

⁴ Diod. Sic. lib. 15, p. 350.

⁵ Plut. ibid.

⁶ Etymolog. magn. in *Mo'r. Ulpian. in Demosth. Meurs. lect. Att. lib. I, cap. 16.*

⁷ Xenoph. de rep. Laced. p. 685.

quatre *mora*, commandées par autant de Polémarques, et composées de citoyens âgés depuis 20 jusqu'à 35 ans¹. Après la perte de la bataille, les Ephores ordonnèrent de nouvelles levées. On fit marcher tous ceux des mêmes *mora*, qui étoient âgés depuis 35 jusqu'à 40 ans; et l'on choisit dans les deux *mora* qui étoient restées à Lacédémone, tous les citoyens âgés de 20 à 40 ans². Il suit de là que ces portions de *mora* qui faisoient la campagne, n'étoient souvent que des détachemens plus ou moins nombreux du corps entier.

Nous n'avons ni l'ouvrage d'Ephore, qui donnoit à la *mora* 500 hommes, ni celui de Callisthène, qui lui en donnoit 700; ni l'endroit de Polybe où il la portoît jusqu'à 900; mais nous ne craignons pas d'avancer que leur calcul n'avoit pour objet que des cas particuliers, et que Diodore de Sicile ne s'est pas expliqué avec assez d'exactitude, lorsqu'il a dit absolument que chaque *mora* étoit composée de 500 hommes³.

Nous ne sommes pas mieux instruits du nombre des soldats qu'on faisoit entrer dans les subdivisions de la *mora*. Thucydide observe⁴ que par les soins que prenoient les Lacédémoniens de cacher leurs opérations, on ignora le nombre des troupes qu'ils avoient à la première bataille de Mantinée; mais qu'on pouvoit néan-

¹ Xenoph. hist. Græc. p. 579.

² Id. ibid. p. 597.

³ Diod. Sic. lib. 15, p. 350.

⁴ Thucyd. lib. 5, c. 68.

moins s'en faire une idée d'après le calcul suivant : le roi Agis étoit à la tête de sept *lochos* ; chaque *lochos* renfermoit quatre *pentecostys* ; chaque *pentecostys*, quatre *énomoties* ; chaque *énomotie* fut rangée sur quatre de front, et en général sur huit de profondeur.

De ce passage le scholiaste conclut que dans cette occasion l'*énomotie* fut de 32 hommes, la *pentecostys* de 128, le *lochos* de 512. Nous en concluons à notre tour, que si le *lochos* avoit toujours été sur le même pied, l'historien seroit contenté d'annoncer que les Lacédémoniens avoient sept *lochos*, sans être obligé de recourir à la voie du calcul.

Les *énomoties* n'étoient pas non plus fixées d'une manière stable. A la bataille dont je viens de parler, elles étoient en général de 32 hommes chacune : elles l'étoient de 36 à celle de Leuctres ; et Suidas les réduit à 25¹.

CHAPITRE LI, PAG. 172.

Sur les sommes d'argent introduites à Lacédémone par Lysander.

DIODORE de Sicile² rapporte qu'après la prise de Sestus, ville de l'Hellespont, Lysander fit transporter à Lacédémone, par Gylip-

¹ Xenoph. hist. Græc. *Enomot.* lib. 6, pag. 596. Suid. in ² Diod. lib. 13, p. 225.

pe, beaucoup de dépouilles, et une somme de 1500 talens, c'est-à-dire, huit millions cent mille livres. Après la prise d'Athènes, Lysander, de retour à Lacédémone, remit aux magistrats, entre autres objets précieux, 480 talens qui lui restoiient des sommes fournies par le jeune Cyrus¹. S'il faut distinguer ces diverses sommes, il s'ensuivra que Lysander avoit apporté de son expédition, en argent comptant, 1980 talens, c'est-à-dire, dix millions six cents quatre-vingt-douze mille livres.

CHAPITRE LII, PAG. 191.

Sur la cessation des Sacrifices humains.

J'AI dit que les sacrifices humains étoient abolis en Arcadie, dans le quatrième siècle avant J. C. On pourroit m'opposer un passage de Porphyre, qui vivoit 600 ans après. Il dit en effet que l'usage de ces sacrifices subsistoit encore en Arcadie et à Carthage². Cet auteur rapporte dans son ouvrage beaucoup de détails empruntés d'un traité que nous n'avons plus, et que Théophraste avoit composé. Mais comme il avertit³ qu'il avoit ajouté certaines cho-

¹ Xenoph. hist. Græc. 1. 2, §. 27, p. 150.
² Id. ibid. §. 32, p. 162.
³ Porphyr. de abstin.

ses à ce qu'il citoit de Théophraste, nous ignorons auquel de ces deux auteurs il faut attribuer le passage que j'examine, et qui se trouve en partie contredit par un autre passage de Porphyre. Il observe en effet ¹, qu'Iphicrate abolit les sacrifices humains à Carthage. Il importe peu de savoir si, au lieu d'Iphicrate, il ne faut pas lire Gélon; la contradiction n'en seroit pas moins frappante. Le silence des autres auteurs m'a paru d'un plus grand poids dans cette occasion. Pausanias sur-tout, qui entre dans les plus minutieux détails sur les cérémonies religieuses, auroit-il négligé un fait de cette importance? et comment l'auroit-il oublié, lorsqu'en parlant de Lycaon, roi d'Arcadie, il raconte qu'il fut métamorphosé en loup, pour avoir immolé un enfant ²? Platon, à la vérité ³, dit que ces sacrifices subsistoient encore chez quelques peuples; mais il ne dit pas que ce fût parmi les Grecs.

¹ Porphyr. de abst. p. 600.
² Pausan. lib. 8, cap. 2, t. 2, p. 782.
³ Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 782.

CHAPITRE LVI, PAG. 290.

Sur les Droits d'entrée et de sortie à Athènes.

PENDANT la guerre du Péloponèse ces droits étoient affermé 36 talens, c'est-à-dire, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent livres ¹. En y joignant le gain des fermiers, on peut porter cette somme à deux cents mille livres, et conclure de là que le commerce des Athéniens avec l'étranger étoit tous les ans d'environ dix millions de nos livres.

MEME CHAPITRE, PAG. 291.

Sur les Contributions des alliés.

LES 460 talens qu'on tiroit tous les ans des peuples ligués contre les Perses, et que les Athéniens déposoit à la citadelle, formèrent d'abord une somme de 10,000 talens* suivant Isocrate ², ou de 9,700** suivant Thucydide ³.

¹ Andocid. de myst. p. 395.
 p. 17. ** 52 millions 380 mil-
 * 54 millions. le livres.
² Isocr. de pac. tom. I, ³ Thucyd. lib. 2, c. 13.

Périclès, pendant son administration, en avoit déposé 8,000¹; mais en ayant dépensé 3,700, soit pour embellir la ville, soit pour les premières dépenses du siège de Potidée, les 9,700 s'étoient réduits à 6,000* au commencement de la guerre du Péloponèse².

Cette guerre fut suspendue par une trêve que les Athéniens firent avec Lacédémone. Les contributions qu'ils recevoient alors, s'étoient élevées jusqu'à 12 ou 13 cents talens; et pendant les sept années que dura la trêve, ils mirent 7,000 talens dans le trésor public^{3**}.

CHAPITRE LVII, PAG. 307.

Sur la définition de l'Homme.

PORPHYRE, dans son introduction à la doctrine des Péripatéticiens, définit l'homme un animal raisonnable et mortel⁴. Je n'ai pas trouvé cette définition dans les ouvrages qui nous restent d'Aristote. Peut-être en avoit-il fait usage dans ceux que nous avons perdus; peut-être

¹ Isocr. ibid. p. 424.

* 332 millions 400 mille livres.

² Id. ibid.

³ Andocid. de pac. p. 24. Plut. in Aristid. tom. I,

p. 333.

** 37 millions 800 mille livres.

⁴ Porph. isagog. in oper. Aristot. t. I, p. 7.

ne l'avoit-il jamais employée. Il en rapporte souvent une autre, que Platon, ainsi que divers philosophes, avoient adoptée, et qui n'est autre chose que l'énumération de quelques qualités extérieures de l'homme¹. Cependant, comme alors on admettoit une différence réelle entre les animaux raisonnables et les animaux irraisonnables², on pourroit demander pourquoi les philosophes n'avoient pas généralement choisi la *faculté de raisonner* pour la différence spécifique de l'homme. Je vais tâcher de répondre à cette difficulté.

Le mot dont les Grecs se servoient pour signifier *animal*, désigne l'être vivant³: l'animal raisonnable est donc l'être vivant doué d'intelligence et de raison. Cette définition convient à l'homme, mais plus éminemment encore à la divinité; et c'est ce qui avoit engagé les Pythagoriciens à placer Dieu et l'homme parmi les animaux raisonnables, c'est-à-dire, parmi les êtres vivans raisonnables⁴. Il falloit donc chercher une autre différence qui séparât l'homme de l'Être-suprême, et même de toutes les intelligences célestes.

Toute définition devant donner une idée bien claire de la chose définie, et la nature des esprits n'étant pas assez connue, les philo-

¹ Aristot. topic. lib. 6, c. II. t. I, p. 659.

c. 3, p. 224; c. 4, p. 245.

Id. metaph. lib. 7, cap. 12,

t. 2, p. 920.

² Id. de anim. lib. 3,

³ Plat. in Tim. tom. 3,

p. 77.

⁴ Aristot. ap. Jambl. de

vit. Pythag. cap. 6, p. 23.

sophes qui voulurent classer l'homme dans l'échelle des êtres, s'attachèrent par préférence à ses qualités extérieures. Ils dirent que l'homme est un *animal*; ce qui le distinguoit de tous les corps inanimés. Ils ajoutèrent successivement les mots *terrestre*, pour le distinguer des animaux qui vivent dans l'air ou dans l'eau; à *deux pieds*, pour le distinguer des quadrupèdes, des reptiles, etc.; *sans plumes*, pour ne pas le confondre avec les oiseaux. Et quand Diogène, par une plaisanterie assez connue eut montré que cette définition conviendrait également à un coq et à tout oiseau dont on aurait arraché les plumes, on prit le parti d'ajouter à la définition un nouveau caractère, tiré de la forme des ongles¹. Du temps de Porphyre, pour obvier à une partie des inconvéniens dont j'ai parlé, on définissoit l'homme un animal raisonnable et mortel². Nous avons depuis retranché le mot *mortel*, parce que, suivant l'idée que le mot *animal* réveille dans nos esprits, tout animal est mortel.

¹ Diog. Laert. lib. 6, §. 40.

² Porph. Isagog. in oper. Aristot. t. 1, p. 7.

FIN DES NOTES.

